

Image not found or type unknown



## Mise en demeure de la locataire

Par leilaf, le 31/07/2012 à 16:54

Bonjour,

Cela va faire trois mois que ma locataire me paye plus ses loyers. Je suis en train de faire mes démarches auprès de la justice, Dois- je continuer a lui envoyer des lettres de mise en demeure par recommandé est ce obligatoire? ou puis je seulement le faire par courrier simple est prise en compte par l'huissier? Sachant que les deux premiers mois ont été envoyés par AR et m'ont été retournés.

Merci pour vos réponses